RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HÉRAULT



Afférents Présents Comité En exercice Syndical

37

37

20

Dale de la convocation 09 02 12

> Date d'affichage 09 02 12

Objet de la Délibération :

2012-03-10 Services Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 08 mars 2012

L'an deux mille douze

Et le Huit Mars

à Dix Sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

JN. BADENAS (Conseil Général), , P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F. BOUTES (Conseil Général), Y. CASSILI (CdC Monts Orb), R. CHABBERT (CdC Le Minervois), JP CRASSUS (cdc Saint-Chinianais), JL.FALIP (Conseil Général), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), MA. EDO (CdC Monts d'Orb), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), , F.MARTY (CdC Orb Jaur), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), D.PASSET (Le Poujol/orb), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général)

1 5 MARS 2012
SERVICE COURRIER

SOUS-PREFECTURE

Acte rendu exécutoire après dépôt **en** Préfecture 12 03 12

Objet: Services

En matière de services à la population, le Pays s'est fixé trois axes d'intervention.

1. Relais de Services Publics

Depuis 2008, le Pays Haut Languedoc et Vignobles porte en maîtrise d'ouvrage un Relais de Services Publics (RSP), dont la mission est d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives.

Le coût prévisionnel de cette action, pour 2012, est de l'ordre de 35.655€, pour lesquels les cofinancements suivants sont sollicités auprès :

- de l'Etat (FNADT)10.000 €
- du Département de l'Hérault 4.000 €

Ce RSP, qui s'inscrit dans un réseau de cinq RSP sur le territoire du Pays, associe, par convention de partenariat, dix administrations et organismes publics : Préfecture, Conseil Général, MSA, CAF, CCI, Pôle-Emploi, CRAM, CPAM et Centre Départemental d'Accès aux Droits.

Il convient de renouveler cette convention, arrivée à échéance le 31 décembre 2011, en l'élargissant au nouveau RSP qui se mettra prochainement en place sur la communauté de communes Orb-Jaur.

2. Télémédecine

Suite à l'étude menée en 2010 sur la télésanté, en regard des besoins et des spécificités locales (démographie médicale, contraintes techniques,...), deux axes ont été retenus, dont la télé-psychiatrie, afin de faciliter et améliorer l'accès aux soins dans le domaine de la santé mentale.

Depuis octobre 2011, un premier travail d'information et de sensibilisation des professionnels de santé (Service de Psychiatrie du CH de Béziers) est en cours avec l'appui du CATEL, réseau national d'experts et de compétences en télésanté (échéance prévue au 30 juin prochain).

L'étape suivante consistera à réaliser les études techniques sur le coût de l'équipement et la recherche les financements, pour un coût prévisionnel apprécié à hauteur de 20.000 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Département de l'Hérault 6.000 €

Développement numérique

Dans le cadre du schéma de structuration numérique du territoire et de développement de l'usage des TIC, un partenariat a été conduit entre le Pays et les Lieux d'Accès Multimédias, sur trois objectifs :

- compléter le maillage du territoire en lieux d'accès Internet, en développant la mutualisation des animateurs informatiques des LAM et un réseau de Relais de Services Publics,
- mutualiser les compétences, les postes et les équipements,
- développer un pôle de ressources numériques (dispositif territorial, composé d'un chargé de mission TIC au niveau du pays et des animateurs LAM, permettant de mettre à disposition des compétences humaines et des ressources techniques spécialisées en faveur du développement numérique).

Cette action, cofinancée par le FEDER ayant pris fin le 31 décembre 2011, une note de bilan du projet est jointe au présent rapport, étant précisé que les LAM poursuivront la dynamique de réseau impulsée par le Pays, avec mutualisation de compétences, de matériel et échanges d'expériences.

SOUS-PREFECTURE REQUILE 1 5 MARS 2012

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer DE COURRIER

 sur le principe de la poursuite de l'action de Relais de Services Publics par le Pays, sur le plan de financement proposé, ainsi que sur le principe du renouvellement de la convention pour une durée de deux ans, sur le principe de la poursuite de notre action en matière de télésanté et sur le plan de financement y afférant,

et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande également de prendre acte du bilan du projet de développement numérique du territoire, qui vient de se terminer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement :

- sur le principe de la poursuite de l'action de Relais de Services Publics par le Pays, sur le plan de financement proposé, ainsi que sur le principe du renouvellement de la convention pour une durée de deux ans,
- sur le principe de la poursuite de notre action en matière de télésanté et sur le plan de financement y afférant,

et l'autorise à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Comité Syndical prend acte du bilan du projet de développement numérique du territoire, qui vient de se terminer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 08 mars 2012.

Le Président, Francis BOUTES

SOUS-PREFECTURE

REQUILE

1 5 MARS 2012

SERVICE COURRIED

Convention de partenariat Relais de Services Publics

Avenant n° 2

Entre Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, sis 1, Avenue de la Voie Ferrée, 34360 Saint-Chinian, représenté par son Président, Monsieur Francis BOUTES, Et La Communauté de Communes Canal-Lirou, sise 1, Allée du Languedoc, 34620 Puisserguier, représentée par son Président, Monsieur Jean-Noël BADENAS, Et La Communauté de communes du Minervois, sise 35, Route d'Oupia, 34210 Olonzac, représentée par son Président, Monsieur Gérard MARCOUIRE, Et La Communauté de Communes Orb Jaur, sise Chemin des Pialettes, 34390 Olargues, représentée par son Président, Monsieur Jean ARCAS, Et La commune de Le Bousquet d'Orb, sise Place de la Mairie, 34260 Le Bousquet d'Orb, représentée par son Maire, Monsieur Yvan CASSILI, Et La Ligue de l'enseignement Hérault, sise 22, Rue de Claret, 34070 Montpellier, représentée par son Président Monsieur Michel MIAILLE, Et La Préfecture de l'Hérault, sise 34, Place des Martyrs de la Résistance, 34062 Montpellier, représentée par le Préfet, Monsieur Claude BALAND, Et Le Conseil Général de l'Hérault, sis 1000, Rue d'Alco, 34000 Montpellier, représenté par son Président, Monsieur André VEZINHET, Et La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail, sise 29, Cours Gambetta, 34000 Montpellier, représentée par Monsieur Jean-Claude REUZEAU, Et La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, sise Place du Général de Gaulle, 34523 Béziers, et représentée par Monsieur Lionel VERGNES, Et La Caisse d'Allocations Familiales, sise Place du Général de Gaulle, 34523 Béziers, représentée par Madame Florence TAILLADE, Et La Mutualité Sociale Agricole, sise Rue Rocagel, 34500 Béziers, représentée par Monsieur Marc HELIES, Et Le Pôle Emploi, sis 31 quai du Port Neuf, 34500 Béziers, représenté par Anne-Marie FERRANDEZ, Et La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers/Saint-Pons, sise 26, Allées Paul Riquet, 34504 Béziers, représentée par Monsieur Daniel GALY,

Le Centre Départemental d'Accès aux Droits, sis Place Pierre Flotte, 34000 Montpellier,

représenté par Monsieur Régis VANHASBROUCK,

Et

Il est convenu ce qui suit :

Article 9 : La convention est prolongée pour une durée de deux ans, à compter du 1er janvier 2012.

Le reste sans changement.

Le présent avenant intègre la création d'un nouveau RSP sur le territoire.

La Communauté de Communes Orb-Jaur crée et assure la gestion, sur la commune d'Olargues, d'un guichet d'accueil polyvalent du public, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et à la présente convention, labellisé en qualité de RSP par l'État.

Le présent avenant précise également les conditions d'ouverture de ce RSP étant entendu que les signataires s'engagent à respecter l'ensemble de la convention locale de RSP.

Obligations de la Communauté de Communes Orb Jaur, gestionnaire du RSP d'Olargues

a) Horaires

Le RSP est ouvert de 8h30à 12h30 et de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi

Il fonctionne en accueil ouvert ou sur rendez vous.

En l'absence de l'agent, un répondeur téléphonique, une adresse électronique et une fiche de liaison papier permettent de présenter une demande qui sera traitée dans les meilleurs délais possibles.

b) Personnel d'accueil

L'équipe du Relais Services Publics d'Olargues est composée de deux agents-médiateurs chargés de l'accueil général et de la mission d'assistance et d'orientation du Relais Services Publics.

c) Local

Le Relais Services Publics d'Olargues est installé à la Maison des Services Publics, Esplanade de la Gare - 34390 Olargues

Ces locaux sont accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

d) Matériel

Le matériel mis à la disposition se compose d'un ordinateur avec accès internet et connecté sur l'appui commun de la Communauté de Communes Orb Jaur.

Fait à Saint-Chinian, le	
En quinze exemplaires	originaux,

Le Préfet de l'Hérault	Le Président du Conseil Général de l'Hérault	Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole SOUS-REGULE 15 MARS 2012 SERVICE COURSE
		SERVICE COURRIER

Le Président de la	Le Président du
Chambre de Commerce et d'Industrie	Centre Départemental d'Accès aux Droits
Le Directeur de la	Le Directeur de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
Le Président de La Ligue de l'Enseignement 34 Maison de la Solidarité	Le Président de la Communauté de communes Canal-Lirou
Le Maire de la commune de Le	Le Président de la Communauté de communes
bousquet a Olb	Orb et Jaur
	SOUS-PREFECTUR
	1 5 MARS 2012 SERVICE COURRIER
	Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Le Président de La Ligue de l'Enseignement 34 Maison de la Solidarité

Pays Haut Languedoc et Vignobles Services

Note de synthèse sur le schéma de structuration numérique du territoire et développement de l'usage des TIC

En 2006, le Pays a fait appel au syndicat mixte COGITIS pour réaliser un diagnostic sur la couverture numérique du territoire et les usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

S'appuyant sur les constats de l'étude, de structuration numérique du territoire et de développement de l'usage des TIC a été orienté selon deux axes :

- la structuration numérique du territoire, en complétant le maillage du territoire en espaces numériques et en mutualisant les postes, les compétences et les équipements,
- le développement de l'usage des TIC auprès de la population, des élus et des entreprises.

Ce schéma vise trois objectifs:

- 1) Optimiser le réseau des espaces numériques du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- 2) Conforter la pérennisation des espaces numériques du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- 3) Développer l'usage des TIC par la population et les élus en particulier

Dès 2008, la mise en œuvre de ce schéma s'est appuyée sur un partenariat avec les cinq Lieux d'Accès Multimédia (LAM) présents sur le territoire :

- Bédarieux, porté par le GRETA des Hauts Cantons,
- Capestang, porté par l'Association Avenir Formation,
- Olargues, porté par l'Association Cebenna,
- Olonzac, porté par la Communauté de communes Le Minervois,
- Roujan, porté par la Ligue de l'Enseignement de l'Hérault.

Ce programme a reçu le soutien de l'Europe (FEDER) depuis 2008. Il est aujourd'hui achevé et les éléments présentés ci-après en exposent les principaux résultats.





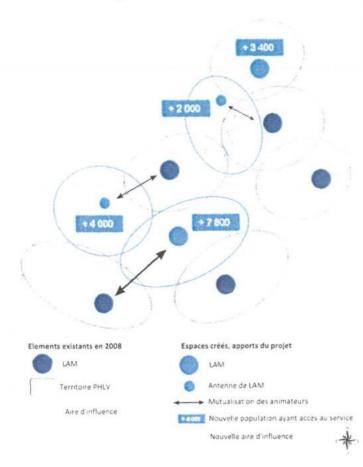






Objectif 1 : Optimiser le réseau des espaces numériques du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Evolution du maillage du territoire en Lieux d'Accès Multimédia

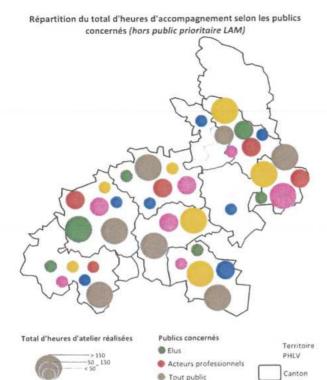


- □ Quatre nouveaux espaces créés, (couverture de 27 communes supplémentaires, soit un nouveau service accessible à 20% de la population)
- ⇒ 200 heures de réunions dont expérimentation de réunions à distance
- ⇒ Six espaces labellisés Net Public et neuf espaces labellisés LAM
- ⇒ Réalisation de supports de communication variés (affiches, dépliants, clés USB, articles presse,...)

Objectif 2 : Conforter la pérennisation des espaces numériques du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Critères	Résultats obtenus, indicateurs	
Mutualiser les moyens humains et matériels	4 emplois ont été créés et 2 animateurs ont pu signer un CDI. Prêt de matériel entre structures (ordinateurs portables, caméra numérique, système de visioconférence). Investissement pour du matériel, renouvellement du parc informatique des LAM (PC, portables, système de visioconférence,). Partage des connaissances et des compétences entre animateurs	
Développer l'activité des espaces numériques	En moyenne 5 nouvelles activités ont été développées dans chaque LAM	
Mobiliser les partenaires	30 partenariats ont été initiés (MSA, MLI, POLE EMPLOI, CCI BEZIERS / ST PONS, Collèges, CLIC, EHPAD, écoles, agences de la solidarité,)	

Objectif 3 : Développer l'usage des TIC par la population et les élus en particulier



- ⇒ Plus de 3.800 personnes accompagnées (LAM + dispositif FEDER)
- ⇒ Diversification des publics accompagnés, sensibilisés
- ⇒ Formations à destination des professionnels (agriculteurs, aides à domiciles, commerçants)
- ⇒ 70 élus sensibilisés, poursuite de la formation sur 2 Communautés de communes, touchant 59 personnes (élus et agents municipaux)
- ⇒ Réalisation de circuits touristiques utilisant des visio-guides

Poursuite de l'action et orientations du réseau à compter de 2012

Malgré la fin des cofinancements à compter de décembre 2011, certaines actions initiées dans le cadre du schéma seront maintenues, telles que :

- Les actions de type « semaine bleue », qui s'adresse aux séniors et fête de l'Internet,
- La mutualisation des animateurs et des équipements,

Personnes ågées
 Jeunes (8 - 18 ans)
 Parents - Familles

- Les échanges de pratiques et de connaissances entre animateurs : réunions à distance, sessions d'auto-formation.

L'animation du réseau des LAM présents sur le territoire sera maintenue, réalisée par les LAM euxmêmes. Un comité de pilotage annuel sera organisé pour dresser le bilan de l'année écoulée et partager les expériences, définir les objectifs de l'année à venir. Le Pays sera associé à ces comités de pilotage. Une convention de partenariat entre les LAM fixera les modalités de l'animation et les actions qui seront intégrées au réseau.

L'action du Pays sur le développement de l'usage des TIC reste forte dans le cadre d'autres projets :

- expérimentation de la télé-psychiatrie,
- animation du RSP de Saint-Chinian et coordination du réseau,
- poursuite des interventions sur les atouts et les dangers d'Internet auprès des familles.

* * *